

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 28 mai 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Dépôt du procès-verbal du greffier concernant une correction apportée à la grille des usages et des normes de la zone 0363-82 du règlement de zonage 1001-163 (chemin Saint-Charles/montée des Pionniers), et ce, afin de modifier ce qui suit : « la hauteur maximale permise d'une enseigne sur socle est de 1.8 mètre » au lieu de 1.8 mètre carré.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (261-05-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (262-05-2012) ;
3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1095-1105, rue Yves-Blais (263-05-2012) ;
4. Adoption du règlement d'emprunt numéro 511 – travaux de construction de la « Maison des Aînés de Terrebonne » (264-05-2012);
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 512 - aménagement de deux terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora (265-05-2012) ;
6. Adoption du règlement numéro 513-1 modifiant le règlement de tarification 513 – prix pour le second composteur, le second récupérateur d'eau de pluie et baisse du tarif de base pour une demande de permis autre que résidentiel (sans agrandissement) (266-05-2012);
7. Adoption du règlement d'emprunt numéro 527 – travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois (267-05-2012) ;

8. Adoption du règlement d'emprunt numéro 543 – travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le chemin Saint-Charles, le boulevard des Seigneurs, les rues Florent, des Fleurs, de la Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI et dans une servitude entre la 4^e et la 5^e avenue (TECQ II) (268-05-2012);
9. Avis de motion - règlement d'emprunt (#542) – travaux de réfection de chaussée sur les boulevards des Seigneurs et de Hauteville et les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et Saint-Louis-de-France (TECQ II) (269-05-2012) ;
10. Avis de motion – modification au règlement numéro 389 sur la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires afin d'augmenter la limite maximale de dépenser de certains fonctionnaires (270-05-2012);
11. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 5581, boulevard Laurier (271-05-2012) ;
12. Adoption de soumission – acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne à asphalte chauffante (272-05-2012) ;
13. Adoption de soumission – travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir de la RAIM sur le boulevard de la Pinière (273-05-2012) ;
14. Adoption du projet de règlement numéro 1001-166 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions accessoires (274-05-2012) ;
15. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-166 (275-05-2012) ;
16. Adoption du projet de règlement numéro 1005-014 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement aux dispositions applicables aux spas privés extérieurs pour les habitations multifamiliales de classes B, C, D, E et F (276-05-2012) ;
17. Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-014 (277-05-2012) ;
18. Adoption du projet de règlement numéro 1002-005 modifiant le règlement de lotissement 1002 afin de préciser l'exigibilité de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels (278-05-2012) ;
19. Avis de motion – projet de règlement numéro 1002-005 (279-05-2012) ;
20. Autorisation - imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro BLE-270312-DR (280-05-2012) ;

21. Autorisation - imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro - BLE-190412-DR (281-05-2012) ;

22. Ratification – fin d'emploi - incendie (282-05-2012) ;

23. Période de questions ;

24. Levée de l'assemblée (283-05-2012).

Donné à Terrebonne, ce 25^e jour du mois de mai 2012.

Me Denis Bouffard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 MAI 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 28 mai 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Réal Leclerc	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré et Messieurs les conseillers Denis Poitras, Michel Morin, Clermont Lévesque et M. Denis Levesque, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 261-05-2012
PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-05-2012
PROPOSÉ PAR : Marc Campagna
APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-05-2012

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2012 et adopte les recommandations suivantes :

**D12-0098 Projet de construction d'habitations
multifamiliales détachées (phase 5) « La
Cité des Pionniers »
1095-1105, rue Yves-Blais / lot 4 067 601
La Cité des Pionniers inc. Phase 3**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction de deux (2) habitations multifamiliales détachées (La Cité des Pionniers / Phase 5), tel que représenté aux documents soumis par Tremblay L'Écuyer Architectes datés du 16 avril 2012 et du 2 mai 2012, identifiés « Annexe A », et par Planex datés du 12 avril 2012 et du 2 mai 2012, identifiés « Annexe B », et ce, aux conditions suivantes :

- au dépôt d'une lettre de garantie bancaire de 50 000\$ par bâtiment jusqu'à la réalisation des travaux selon les plans soumis;
- au maintien de l'échéancier établi par le demandeur relativement à la réalisation des travaux d'aménagements paysagers du site et de l'allée d'accès centrale, à savoir :

Août 2012

- Plantation / phases 1 et 2;
- Pelouse, trottoir, bordures, asphalte et plantation / phase 3.

Août 2013

- Pelouse, trottoir, bordures, asphalte et plantation / phase 5;
- Terre-plein et rue centrale complète incluant 100% de l'aménagement paysager et le premier carrefour giratoire;

Août 2014

-Pelouse, trottoir, bordures, asphalte et plantation / phase 4;
-2^e carrefour giratoire et rue centrale complète incluant 100% de l'aménagement paysager des talus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-05-2012
PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le règlement décrétant la construction de la Maison des Aînés et prévoyant un emprunt de 10 000 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 511.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-05-2012
PROPOSÉ PAR : Marc Campagna
APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement décrétant l'aménagement de deux terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 274 200\$, soit adopté sous le numéro 512.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-05-2012
PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement 513 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, et ce, pour fixer au prix coûtant le prix pour un second composteur et un second récupérateur de pluie ainsi que la baisse du tarif de base pour une demande de permis autre que résidentiel (sans agrandissement), soit adopté sous le numéro 513-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-05-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement décrétant des travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir » et le réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois et prévoyant un emprunt au montant de 3 674 600\$, soit adopté sous le numéro 527.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-05-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Charles et les rues Florent, des Fleurs, De La Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI, une servitude entre la 4^e et la 5^e avenue et le boulevard des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 698 000\$, soit adopté sous le numéro 543.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-05-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 542) décrétant des travaux de réfection de chaussée sur une partie des boulevards des Seigneurs et de Hauteville et sur une partie des rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et Saint-Louis-de-France, et prévoyant un emprunt au montant de 8 936 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 270-05-2012

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 389-4) modifiant le règlement numéro 389 sur la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires afin d'augmenter la limite maximale de dépenser de certains fonctionnaires.

RÉSOLUTION NO : 271-05-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 13 octobre 2011, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 5581, boulevard Laurier;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 25 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-0616), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé, et ce, selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 10 mai 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-05-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne à asphalte chauffante (SOU-2012-23) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 avril 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mai 2012, à savoir :

Globocam (Montréal) inc.	274 018,77\$ t.t.c.
Kenworth Montréal	283 246,66\$ t.t.c.
9069-4654 Québec inc. (Supervac 2000)	290 311,88\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 mai 2012 par Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 344 925\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2011 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-662-REC du Comité exécutif du 23 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 14 mai 2012, pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne à asphalte chauffante, pour un montant de 238 329\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 509.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0160 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit camion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 273-05-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir RAIM sur le boulevard de la Pinière (SA12-7006) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 10 mars 2012 ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2012, à savoir :

Duroking Construction inc.	2 165 165,65\$ t.t.c.
Construction G-NESIS inc. <i>non conforme</i>	2 245 895,21\$ t.t.c.
Excavation Michel Chartier inc.	2 361 685,10\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	2 448 717,43\$ t.t.c.
Sintra inc.	2 542 215,39\$ t.t.c.

Transport & Excavation Mascouche inc.	2 571 825,77\$ t.t.c.
Raymond Bouchard excavation inc.	2 575 577,97\$ t.t.c.
Poly excavation inc.	2 633 201,14\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	2 825 703,02\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	3 169 155,95\$ t.t.c.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc. <i>non conforme</i>	3 179 093,24\$ t.t.c.
Louisbourg SBC, s.e.c.	3 188 262,50\$ t.t.c.

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la Ville de Terrebonne, M. Marc Bouchard, datée du 17 mai 2012, à l'effet d'accepter la soumission de la compagnie Duroking Construction inc., laquelle s'est avérée la plus basse conforme;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 4 642 517\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la validité de la licence de l'entrepreneur selon le registre de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 28 mai 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-668-REC du Comité exécutif du 23 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **DUROKING CONSTRUCTION INC.**, datée du 29 mars 2012, pour les travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir RAIM sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 1 883 162,12\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 473.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0161 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-05-2012

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-166 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions accessoires.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 275-05-2012

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, afin de modifier les dispositions relatives aux constructions accessoires, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 276-05-2012

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-014 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux spas privés extérieurs pour les habitations multifamiliales de classes B, C, D, E et F.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 277-05-2012

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux spas privés extérieurs pour les habitations multifamiliales de classes B, C, D, E et F, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 278-05-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1002-005 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002, afin de préciser l'exigibilité de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-05-2012

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1002, afin de préciser l'exigibilité de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 280-05-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-270312-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-658-REC du Comité exécutif du 23 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-270312-DR.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-05-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-190412-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-659-REC du Comité exécutif du 23 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal autorise l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde, à des dates à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-190412-DR.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 282-05-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ratifie et fait sienne la décision du Comité exécutif du 16 mai 2012 portant le numéro CE-2012-628-DEC concernant la fin d'emploi, à compter du 17 mai 2012, de deux pompiers en période de probation, à savoir : Monsieur Sébastien Cyr et Monsieur Francis Hardy.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 283-05-2012

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
